

Institut Supérieur Ozanam

Exercice clos le 31 août 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Institut Supérieur Ozanam

Exercice clos le 31 août 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Institut Supérieur Ozanam,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Institut Supérieur Ozanam relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

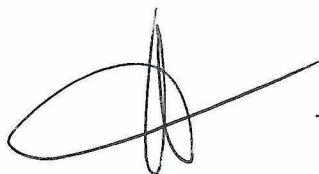
il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 12 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Francois Macé

ACTIF	Exercice 2017/2018			Net	2016/2017	PASSIF	2017/2018	2016/2017
	Brut	Amortissement						
ACTIF IMMOBILISE						FONDS ASSOCIATIF		
Aménagement et réparation	3 223,06	3 223,06	0,00	45,09		Fonds associatifs	247 593,39	247 593,39
Agencement et installation	42 226,89	36 162,72	6 064,17	7 714,79		Réserve de trésorerie	67 108,16	67 108,16
Matériel Informatique	36 717,10	33 979,39	2 737,71	2 180,60		Subventions d'investissements	454 900,00	454 900,00
Matériel Pédagogique	31 917,73	31 917,73	0,00	0,00		(affectées à des biens renouvelables sans droit de reprise)		
Matériel Divers	4 043,47	2 376,67	1 666,80	2 500,20		Report à nouveau	-257 200,31	-178 526,80
Matériel et Mobilier de bureau	45 660,07	42 460,62	3 199,45	4 804,00		Résultat Exercice	-7 488,51	-78 673,51
Logiciels	27 194,90	27 194,90	0,00	3,89		(page 19)	504 912,73	512 401,24
Matériel Audiovisuel	13 114,27	12 699,52	414,75	823,82				
Construction bâtiment	790 124,65	526 016,13	264 108,52	300 800,66				
Livres	30 574,01	27 988,54	2 585,47	1 148,56				
TOTAL (page 11 à 17)	1 024 796,15	744 019,28	280 776,87	320 021,61		Provisions	41 963,00	33 043,00
Caution	0,00		0,00	0,00				
ACTIF CIRCULANT						DETTES		
Créances diverses	95 774,18		95 774,18	97 673,79		Emprunt crédit mutuel (page 20)	41 731,55	73 547,50
Produits à recevoir	253 011,83		253 011,83	476 150,39		Fournisseurs	224 586,17	237 505,12
Débiteurs et créditeurs divers	0,00		0,00	30 012,00		Avance trésorerie	0,00	60 000,00
Compte Courant Actif Courant Art	0,00		0,00	0,00		Dettes salariales fiscales et sociales	51 399,01	29 285,04
TOTAL (page 18)	348 786,01	0,00	348 786,01	603 836,18		Fournisseurs (construction)		0,00
Disponibilités	301 366,63		301 366,63	112 702,68		Charges à payer	75 960,76	84 424,51
TOTAL (page 18)	301 366,63	0,00	301 366,63	112 702,68		Débiteurs et créditeurs divers	0,00	0,00
Charges constatées d'avance (page 18)	9 623,71					TOTAL (page 20 à 21)	393 677,49	484 762,17
			9 623,71	1 430,94		Produits constatés d'avance (page 21)	0,00	7 785,00
	1 684 572,50	744 019,28	940 553,22	1 037 991,41			940 553,22	1 037 991,41

Les subventions d'équilibres cumulées de la DDEC s'élevaient à 1 832 388 € au

31/08/2018. Le montant de ces subventions correspond aux déficits cumulés de la formation initiale second degré, de la formation continue 1er et second degré

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2017/2018

N° de compte	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
706100	Scolarités	203 298,00	141 479,00
706200	Autres scolarités	0,00	0,00
	Facturation Etudiants	203 298,00	141 479,00
748100	Subvention Etat	442 168,00	439 805,14
748110	Subvention Formiris	0,00	0,00
748200	Subvention DDEC	106 609,85	104 905,10
	Subvention d'exploitation	548 777,85	544 710,24
753100	Récupérations diverses	0,00	0,00
755600	Inscriptions Etudiants	10 595,00	9 685,00
755800	Participation Conférence	0,00	684,00
755810	Part Licence It's Learning -Afadec	0,00	0,00
755830	Frais de Gestion Etudiants	13 760,00	12 630,00
758100	Produits sur animations pédagogiques	178 978,00	167 185,00
758110	Produits sur anim pédagogiques Non Dir Travail	24 947,14	12 101,96
	Autres produits de gestion	228 280,14	202 285,96
781500	Reprise provisions idr	26,00	5 778,00
	Autres provisions	26,00	5 778,00
791000	Transferts de charges consommables	0,00	0,00
791100	Transferts charges locaux	14 485,36	17 954,82
791120	Transferts consommables CDI	181,00	321,90
791200	Transfert charges externes	0,00	0,00
791230	Transferts charges hébergement déplacement	126,46	171,87
791232	Transferts charges services extérieurs	0,00	0,00
791300	Transferts charges organisation	2 752,91	3 975,42
791350	Transferts charges personnel admin sessions	1 218,04	742,86
791400	Transferts charges salaires	13 087,27	20 388,68
791410	Transferts de charges formation formateurs afcjp	0,00	0,00
791430	Transferts charges format formateurs	0,00	0,00
791500	Transferts charges Frais Etudiants	0,00	0,00
791580	Transfert charges reprographie	129,71	299,74
791630	Transferts charges chèques vacances	144,00	144,00
	Transferts de charges	32 124,75	43 999,29
	TOTAL DES PRODUITS	1 012 506,74	938 252,49
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
604530	Entretien nettoyage locaux	31 137,83	31 724,30
604540	Frais d'animation concours	0,00	0,00
604550	Plateforme e.learning	1 368,00	1 296,00
604820	Prestation Service Formation	40 283,70	41 408,24
606110	Eau	3 214,18	3 352,13
606120	Electricité	8 743,96	9 334,04
606130	Gaz	5 197,19	4 772,99
606160	Carburants	0,00	0,00
606520	Produits matériels divers	858,81	32,65
606530	Produits d'entretien	1 688,52	1 183,98
606570	Fournitures informatiques	2 005,15	994,67
606580	Fournitures de reprographie	22 443,53	24 642,68
606590	Fournitures administration générale	5 843,70	6 095,25
606730	M.D.P.M. pour infirmerie	0,00	0,00
606800	Fournitures pédagogiques	408,68	635,27
607100	Achats livres	0,00	0,00
	Achats	123 193,25	125 472,20

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2017/2018

N° de compte	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
613500	location matériel mobilier	0,00	0,00
614000	charges aménagement contruction	37 744,25	36 998,46
614200	Charges de gardiennage	18 787,15	17 190,48
615200	Entretien et réparation (salles)	10 017,64	11 728,16
615220	Entretien réparation locaux	593,66	0,00
615300	Entretien et Réparation Equipements	2 364,24	3 223,14
615600	Contrats d'entretien	1 577,34	1 654,37
615700	Contrats Assistance Superdoc	1 337,81	1 309,14
615800	assistance informatique	0,00	0,00
616110	Assurances locaux	2 009,59	1 995,57
616120	assurance auto mission	844,94	819,59
616500	prime assurance permanents	562,80	838,80
616600	Dommages aux biens	780,45	758,10
616610	Responsabilité Civile professionnelle	463,38	454,36
616900	accident de travail étudiant	32,76	62,00
618200	documentation générale	2 958,95	2 637,26
618500	Frais de colloques et conférences	0,00	0,00
	Charges externes	80 074,96	79 669,43
622600	Personnel culte	0,00	0,00
621400	Personnel détaché	102 298,01	102 332,46
622600	Honoraires	3 540,00	3 490,00
622700	Frais Actes et de Contentieux	0,00	0,00
622800	Frais Personnel de Spectacle	0,00	0,00
623100	Annonces insertions	2 631,97	2 474,00
623300	Salons Manifestations Expositions	255,79	127,87
623600	Plaquettes dépliant Projets	0,00	0,00
623700	Publication au JO	50,00	50,00
623800	Divers Pourboires Dons Courants	29,98	0,00
624100	frais de port	0,00	0,00
625000	Voyages et Déplacements permanents	3 849,49	3 686,44
625100	Voyages et déplacements vacataires	10 715,48	11 019,88
625600	Missions et réceptions	2 043,61	1 617,28
626300	Affranchissements	2 434,78	3 103,70
626500	Téléphone	6 471,68	5 266,84
627500	frais services bancaires	283,58	246,73
628100	Cotisations et dons	2 500,00	2 500,00
628110	Droits d'inscriptions Uco	15 616,00	0,00
	Autres Charges externes	152 720,37	135 915,20
631100	Taxes sur salaires	0,00	0,00
631300	formation continue	5 465,60	5 707,69
631400	aide au logement	0,00	0,00
635100	taxes foncières	8 199,30	8 579,80
635200	Redevance Taxes et déchets	296,56	392,49
637510	taxes diverses - Redevance télévision	511,10	472,36
	Impôts et taxes	14 472,56	15 152,34

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2017/2018

N° de compte	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
641100	Salaires et appointements	423 663,28	445 355,57
641430	Chèque Vacances soumis	144,00	144,00
641500	congés payés	0,00	0,00
641600	prime de fin d'année	168,00	-7,00
645100	urssaf	116 576,52	122 647,15
645200	abelio	18 730,38	20 335,25
64523	prévoyance Instituteurs Détachés	459,27	232,07
645260	Mutuelle Harmonie	2 642,64	1 787,81
645310	Ionis Vacataires	6 222,23	5 803,70
645330	Canarep Prévoyance Vacataires	248,85	474,82
645340	Uniprévoyance Cadres	4 974,52	5 473,59
645350	CGRCR Vauban humanis	12 656,46	14 256,53
645400	Assedic	13 881,68	15 356,73
647000	Chèques Vacances	167,40	167,40
647100	Budget Social	850,87	655,95
647200	Cotisation UES	663,20	729,86
647500	médecine du travail permanents	983,39	1 096,44
647900	Inscription Doctorat	0,00	0,00
648000	Transport prise en charge employeur	1 671,80	1 633,40
648720	Formation charge employeur	2 546,30	2 718,76
648730	Réunion Unisfec	0,00	0,00
648800	charges sur congés payés	0,00	0,00
648900	Charges sur prime fin d'année	81,00	0,00
649100	Charges à payer sur rappel	2 382,42	0,00
	Charges du personnel	609 714,21	638 862,03
651160	Droits auteurs reproduction SACEM	64,36	
658200	Frais animations pédagogiques sur sessions	5 499,07	6 060,43
	Autres Charges de Gestion	5 563,43	6 060,43
681100	Dotations aux provisions IDR	8 946,00	0,00
681200	Dotations aux amortissements	46 638,24	50 214,71
	Dotations et amortissements	55 584,24	50 214,71
	TOTAL DES CHARGES	1 041 323,02	1 051 346,34
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-28 816,28	-113 093,85
767000	Produits financiers	99,05	96,05
661100	Charges financières	2 428,85	3 761,03
	RESULTAT FINANCIER	-2 329,80	-3 664,98
771000	Produits exceptionnels	5 340,97	1 098,94
771500	subvention d'équilibre	34 466,78	40 956,93
772000	Produits exceptionnels sur exercice antérieur	457,66	3 894,01
777000	Quote-part subvention	0,00	0,00
671000	Charges exceptionnelles	69,84	1 248,07
671200	Pénalités Amendes fiscales	0,00	0,00
672000	Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	16 538,00	6 616,49
675000	Valeurs Cptable éléments actifs cédés	0,00	0,00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	23 657,57	38 085,32
	RESULTAT	-7 488,51	-78 673,51

Annexe au bilan 2017/2018

1 / Faits caractéristiques de l'Institut Supérieur Ozanam

A/ l'Association

L'assemblée générale du 14 mars 2018 a approuvé les comptes de l'année 2016/2017.

L'association a une seule comptabilité. Pour connaître les résultats des 4 secteurs d'activité (formation initiale 1^{er} degré, formation initiale second degré, formation continue 1^{er} et 2^{ème} degré), une comptabilité analytique a été mise en place. Des clés de répartition ont été définies en fonction des heures d'enseignement dispensées.

Comme par le passé, une subvention d'équilibre est accordée par la DDEC en ce qui concerne la formation initiale 2^{ème} degré et les formations continue 1^{er} et second degré. Pour autant cette année, les résultats de la formation continue étant excédentaires, seule la subvention pour la formation initiale second degré pour un montant de 34 466.78 € a été alloué.

Depuis le 1^{er} septembre 2009, les formations dispensées étant à BAC + 5, l'institut a bénéficié de l'exonération de la taxe sur salaire comme le précise la loi 2006-1171.

B/ l'Institut Supérieur Ozanam

Les faits marquants pour l'année 2017/2018 peuvent se résumer ainsi :

1- Un dispositif d'alternance qui demande des ajustements

Les dispositifs de formation sont aujourd'hui stabilisés après la mise en place des maquettes universitaires en 2013 tout comme les équipes de formateurs.

Les maquettes M2 alternant 1^{er} et 2nd degré et M2 option Petite Enfance 1^{er} degré ont été remaniées par un groupe de travail de l'UCO regroupant les directeurs d'ISFEC et les responsables académiques premiers et seconds degrés. Les nouvelles maquettes laissent davantage de place à l'accompagnement professionnel et une note plancher sur le module de recherche a été validée et intégrée.

L'expérience aidant, les contenus et les modalités de formation ont été ajustés au plus près des besoins des professeurs stagiaires pour répondre au développement des compétences professionnelles fondamentales à l'exercice du métier. L'affectation des stagiaires sur les postes berceaux doit rester un point de vigilance. A noter que les renouvelés et les prolongés doivent être affectés en priorité sur des postes leur permettant une poursuite sereine de leur année de stage.

Un nombre conséquent de stagiaires lauréats du concours de professeur des écoles sont à nouveau affectés à mi-temps dans la classe d'un chef d'établissement qui est donc à la fois accompagnateur et évaluateur de son jeune collègue (avis donné en fin d'année pour sa titularisation). L'accompagnement est dans ce cas délicat du point de vue de l'évaluation finale associée.

Dans le second degré, l'impact du choix des tuteurs en charge de l'accompagnement des professeurs stagiaires ne doit pas être minimisé. La désignation des tuteurs doit rester une priorité pour assurer un accompagnement de qualité et doit être ajustée à tous les renouvelés.

Le tronc commun de formation (stagiaires 1^{er} degré/stagiaires 2nd degré) a un effet très positif sur la reconnaissance mutuelle des réalités de métier. Autre effet, les collaborations et

temps de travail amorcés et partagés entre formateurs du premier et du second degré se poursuivent.

2- Une préparation au concours exigeante pour les étudiants Master 1

Le concours est sélectif et exige une préparation solide pour être admis. L'entrée en Master 1 n'étant pas assujettie à une sélection, la préparation confronte une partie des étudiants à des lacunes importantes en particulier en français et mathématiques sans qu'il soit possible de reprendre toutes les bases. Cette prise de conscience est vécue difficilement car ces fragilités sont des obstacles à l'accès au métier. L'année de Master 1 a aussi pour vocation à aider les étudiants à confirmer ou non la pertinence de leur projet à travers le dispositif d'alternance mis en place. Dans ce contexte, le travail de collaboration avec l'UCO de Reze en Licence 3 se poursuit.

3- Un changement dans les frais de conventionnement UCO

En 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017, les universités catholiques prenaient en charge les droits de conventionnement avec les universités publiques ce qui soulageait les ISFEC qui voyaient là une prise en compte de leurs contraintes économiques pour tendre vers un équilibre de leur budget. Une décision du conseil épiscopal et de la commission permanente de l'Enseignement catholique a remis en cause ce principe. A compter de 2017/2018, ces frais de conventionnement ont été à nouveau facturés aux ISFEC et donc répercutés sur les frais de scolarité des étudiants ce qui revient à ponctionner sur les montants de scolarités 256 € par étudiant. Pour l'institut Ozanam, c'est une facture approximative de 16 000 € qui sera à reverser à l'UCO d'Angers.

4- Troisième étape de la mise en œuvre des réformes

De nouveaux budgets ont été fléchés au niveau régional pour poursuivre l'accompagnement des réformes premier et second degré sur une troisième année. L'ISO a travaillé à l'ingénierie comme tous les ISFEC des Pays de la Loire. Il n'en reste pas moins que la question des forces vives de l'ISO se pose : les intervenants potentiels sont pour la grande majorité des vacataires dans le second degré qui sont parfois mis en difficulté par manque de disponibilité et d'adéquation entre le cahier des charges et leurs compétences. Les décharges de formateurs accordées en 2017/2018 ne concernent que la formation initiale. Dans le premier degré, les permanents plus nombreux (5), ont une charge de travail en formation initiale qui ne permet pas de dégager beaucoup de temps pour la formation continue. Quoi qu'il en soit, deux dispositifs ont été proposés en premier degré (deux jours pour la suite en cycle 1 et deux jours pour la suite en cycle 2). Aucun des deux n'a pu ouvrir car les enseignants ne se sont pas inscrits. Au second degré, un stage de deux jours a été proposé sur quatre périodes (quatre groupes de 25 prévus). Un seul groupe avec 10 enseignants a ouvert. Une réflexion doit être menée au niveau de la pertinence des cahiers des charges proposées. Beaucoup de temps et d'énergie (mobilisation de moyens, de temps de sollicitations) sont dépensés en ingénierie pour peu de résultats concrets.

5- Vie et fonctionnement de l'institut

Activités de recherche

Deux formateurs de l'institut ont participé en mai 2018 à un temps de recherche autour de Sébastien Chaliès, maître de conférence à l'université de Toulouse. La réflexion engagée fait

suite au travail amorcé en novembre 2015 autour du référentiel des compétences. Un réinvestissement de ces travaux aura lieu en formation tuteur premier et second degré en 2018/2019.

Travaux et sécurité intérieure

Une grille extérieure régulant l'accès par le côté du parc a été installée en juin 2018. Ces charges sont à la charge de l'Association Educative Ozanam.

La mise en place du PPMS envisagée en 2016/2017 n'a pas été concrétisée malgré un état des lieux réalisé par M. Binet. L'ISO est en attente du retour des diagnostiques et des suggestions.

Participation à des salons et portes ouvertes de l'institut

Afin de réduire les coûts liés à la participation à des salons pour faire connaître les offres de formation de l'institut, il a été décidé que l'institut s'associerait à l'espace du SAAR pour informer sur le parcours de formation d'un enseignant.

A noter deux portes ouvertes à l'institut qui ont connu une belle affluence et qui ont été suivies d'inscriptions à hauteur des seuils de fiabilité économique pour l'entrée en formation 2018/2019 d'autant plus que nous poursuivons le partenariat avec l'UCO de Nantes avec la deuxième promotion licence 3 sciences de l'éducation.

Gestion du travail des assistantes

Avec le déploiement de la plate-forme Harmonie initiée par l'Université catholique de l'Ouest, la charge de travail des assistantes de direction a augmenté car de nouvelles procédures administratives (inscriptions universitaires et aux examens.) sont transférées aux ISFEC. La simplification des tâches annoncée n'est pas une réalité, au contraire. La surcharge de travail chez les assistantes correspond à la période de la rentrée en septembre/octobre

Enquêtes institutionnelles

Des enquêtes de plus en plus nombreuses émanant de Formiris, de l'UCO et du ministère de l'Education nationale (PEPSISE) occasionnent une charge de travail supplémentaire et importante pour les assistantes. A la lourdeur de ces enquêtes vient s'ajouter une complexité de leur gestion (enquête SISE).

6 - Les résultats au concours CRPE, session 2018

Les résultats de la session 2018 ont été bons puisque que 36 % de la promotion Master 1 et 20 % des M2 MAP ont été admis. Ces résultats se comprennent aussi à travers les stratégies mobilisées par les étudiants pour accéder au métier. Le concours de l'académie de Nantes reste un des plus difficiles à valider au regard du nombre de candidats et de leur qualité. Il faut plus de 12,16 de moyenne sur notre académie pour être admissible (suite aux épreuves écrites de français et de mathématiques) et une moyenne supérieure à 12,19 pour être admis au concours externe pour l'Enseignement privé de l'académie de Nantes. A noter que l'académie de Nantes a subi une diminution de 20 % du nombre de postes. Nos étudiants s'inscrivent donc sur plusieurs académies pour notre réseau comme pour le réseau public. Ils choisissent leur académie de concours en fonction de leurs notes d'année et des seuils d'admission des années passées. Première conséquence : sur les 38 admis inscrits à

l'ISO, 8 l'ont été au titre de l'Enseignement public que ce soit dans notre académie ou une autre.

7- Formation initiale 1er degré

Le recrutement en Master 1 est stable depuis l'an dernier (80 étudiants) et permet cette année de faire un choix dans les dossiers de demandes d'entrée en formation. Toutes les demandes sont aujourd'hui acceptées.

Une promotion de 80 étudiants en Master 1 et d'une trentaine de Master MAP est souhaitable à maintenir d'un point de vue économique car cela permet le maintien de deux cohortes au niveau de l'attribution de la subvention.

Voie externe 1^{er} degré

Trois groupes distincts ont constitué la population formée pour être professeurs d'école par la voie externe

- 77 inscrits en Master 1 ayant préparé le concours, session 2018
- 26 inscrits en Master 2 MAP ayant préparé le concours session 2018, une 3^e fois
- 36 admis au concours 2016, professeurs d'école stagiaires en alternance. A noter que seuls 13 lauréats inscrits à l'institut ne sont pas déjà titulaires d'un M2 et ont dû le valider dans l'année

Voie Interne 1^{er} degré

Des suppléants remplissant des conditions d'ancienneté ont accès à un examen professionnel qui permet d'accéder à la titularisation. Les lauréats du concours 2018 correspondront à la dernière promotion de ce dispositif.

20 stagiaires de l'examen 2017 ont suivi une formation pour préparer leur certification en vue de la titularisation

Tous les stagiaires issus de la voie interne dont le dossier a été présenté au jury académique ont été validés sauf trois dossiers qui sont en prolongation.

Ces résultats valident le travail des formateurs qui investissent avec une véritable expertise leurs missions.

8 - Formation initiale second degré

Si le profil des promotions reste dans l'ensemble identique, l'entrée en formation est aujourd'hui apaisée pour ces stagiaires dont la grande majorité a préparé le concours en ESPE. Ils entrent en formation avec une représentation plus réelle du parcours dans lequel ils s'engagent et de l'identité de l'ISFEC. Une meilleure communication à tous les étages de l'institution, les échos des sortants participent à l'acculturation des arrivants. A noter aussi le travail conséquent des formateurs pour motiver et impliquer ces stagiaires. Il reste néanmoins toujours un travail à réaliser pour les convaincre de l'opportunité de la formation et des postures à habiter pour se mettre en chemin. Beaucoup trop considèrent encore que le concours passé en fin de M1 valide leur aptitude à enseigner. L'autre obstacle à relever est celui de la représentation d'un métier qui ne s'arrête pas à la maîtrise de compétences scientifiques. Ces déplacements à opérer demandent du temps pour certains d'autant plus si les tuteurs ne s'impliquent pas avec conviction dans cette mission ou n'osent pas dire ce qui doit être dit aux stagiaires.

Nous constatons aussi que le concours a parfois validé des profils inaptes au métier du fait de personnalités incompatibles avec la profession (équilibres personnels précaires, lacunes relationnelles majeures)

Les résultats à la certification :

5 stagiaires renouvelés (mathématiques, lettres, SVT, Physique chimie, Histoire géographie)
2 prolongés
41 titularisés
1 prolongé/renouvelé

L'ISO prend en charge la formation des 50 tuteurs.

9 - Formation des admis au concours CAER (voie interne)

La voie interne constitue une voie de titularisation aussi importante que la voie externe en second degré. 40 stagiaires répartis entre 5 disciplines ont été suivis à l'institut. L'institut a aussi pris en charge la formation des tuteurs de ce public.

Les résultats à la certification

- 2 stagiaires renouvelés en anglais
- 2 stagiaires prolongés en lettres dont un concours réservé
- 36 titularisés

10 - Les autres activités de formation de l'institut

L'institut a poursuivi ses autres missions de formation auprès des publics spécifiques que sont les chefs d'établissement du premier degré. Le déficit d'inscriptions enregistré pour l'année 2015/2016 et qui concernait la promotion 11 ne s'est pas renouvelé. Même si les stagiaires de cette promotion ont été regroupés à Angers, l'ouverture des 3 sites régionaux a bien eu lieu pour la promotion 12 (12 chefs d'établissement). Le nouveau statut des chefs d'établissement a rendu ce parcours de formation obligatoire pour prétendre à une rémunération complète de la fonction.

Les enseignants suppléants du premier et du second degré ont continué à se former à l'institut dans le cadre d'un dispositif élaboré en relation avec les autres ISFEC de la région impliqués dans ce travail.

Idem pour la formation des personnes ressources qui vise à constituer un vivier d'enseignants formés à l'accompagnement d'enseignants novices. Ce dispositif est sous la responsabilité de la tutelle de formation qui l'a initié avec Formiris.

Formation continue 2017/2018 1er degré

L'offre de l'institut est directement liée aux décisions de la CPF1^{er} degré et aux disponibilités budgétaires (crédit de référence).

L'institut a proposé cette année des formations dites « catalogue ». Les inscriptions à ces stages de formation sont gérées par la CDF1 mais sur la ligne budgétaire « demande individuelle ». Deux stages « catalogue » ont ouvert. La CDF1 avait fait la demande de deux stages sur l'évaluation dont aucun n'a ouvert. Un excédent de budget de la CDF1 en juin

nous a conduit à ouvrir un stage de dernière minute sur les deux premiers jours de juillet 2018.

- 3 ateliers de formation sur congés scolaires ont ouvert
- 4 ateliers de formation sur temps de service ont ouvert
- 6 ateliers en intra ont ouvert (en établissement) et 2 hors département (56 et 60).

Les changements de gouvernance de Formiris ont engendré des changements déstabilisateurs au niveau des procédures mais ont également apporté de la sérénité dans les relations ISFEC/Formiris.

Formation continue 2017/2018 2nd degré

L'activité formation continue du second degré n'a pas été à la hauteur de nos espérances, concurrencée à la fois par les animations institutionnelles et par les formations prioritaires mises en œuvre dans le cadre de la réforme.

Il faut ajouter aussi que les budgets formation des établissements sont en baisse de 30 % et ne permettent pas des inscriptions massives.

5 ateliers de formation continue ont ouvert et l'institut a animé 6 ateliers en intra (en établissement).

On constate que le marché de la formation continue premier comme second degré est de plus en plus concurrentiel tant entre ISFEC qu'avec d'autres organismes de formation non liés institutionnellement avec l'Enseignement catholique.

2/ Principes, règles et méthodes comptables

Les Comptes annuels de l'exercice 2017/2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect des principes de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées

- continuité de l'exploitation suivant les formations en place pour l'année (Formation initiale Master 1 et Master 2 1^{er} et 2^{ème} degré et formation continue 1^{er} et 2^{ème} degré).
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre suivant la mise en place des formations spécifiques chaque année.
- indépendance des exercices.

L'évolution des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite de coût historique

INSTITUT SUPERIEUR OZANAM
Nantes

BILAN ACTIF

Variation de l'actif immobilisé

Nature de l'investissement	Début d'exercice	Acquisition Régularisation	Cession	Fin d'exercice
<u>Aménagement et réparations</u>	3 223,06	0,00		3 223,06
<u>Mobilier de bureau</u>	41 045,77	0,00		41 045,77
<u>Agencement et inst. Divers</u>	42 226,89	0,00		42 226,89
<u>Matériel informatique</u>	34 817,41	1 899,69		36 717,10
<u>Logiciel</u>	26 844,50	350,40		27 194,90
<u>Matériel divers</u>	4 043,47	0,00		4 043,47
<u>Matériel pédagogique</u>	31 917,73	0,00		31 917,73
<u>Matériel de bureau</u>	4 614,30	0,00		4 614,30
<u>Matériel vidéo</u>	13 114,27	0,00		13 114,27
<u>Construction</u>	790 124,65	0,00		790 124,65
Livres	25 430,60	5 143,41		30 574,01
TOTAUX	1 017 402,65	7 393,50	0,00	1 024 796,15

L'amortissement est linéaire

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Aménagement et réparation	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Agencement et inst. Divers	10 ans
Matériel informatique	4 ans - 3 ans
Logiciel	1 an
Matériel divers	4 ans
Matériel pédagogique	3 ans - 4 ans
Matériel de bureau	4 ans
Construction	25 ans

Tableaux d'amortissements fiscaux (période du 01/09/17 au 31/08/18)

(Toutes les immobilisations sauf celles créées du 01/09/17 au 31/08/18)

REMARQUE : - Taux dégressif - taux linéaire à coefficient de dégressivité - sans les amortissements fiscaux et les amortissements fiscaux

Immobilisation non amortissable antérieures	Base amortissement	Amortissements période	Valeur nette comptable	Amortissements cumulés	Prix de vente
ETABLISSEMENT : 1 INST SUPERIEUR OZANAM					
COMPTE : 208500000 LOGICIEL PEDAGOGIQUE					
SERVICE : 1 FI 1ER DEGRE	15.682,12	0,00	0,00	15.682,12	0,00
SERVICE : 5 COMMUN FI 1ER	11.512,78	354,29	0,00	11.512,78	0,00
TOTAL COMPTE : 208500000	26.840,61	354,29	0,00	27.194,90	0,00
COMPTE : 214000000 CONSTRUCTION BATIMENT					
SERVICE : 1 FI 1ER DEGRE	489.323,99	36.692,14	264.108,52	526.016,13	0,00
TOTAL COMPTE : 214000000	489.323,99	36.692,14	264.108,52	526.016,13	0,00
COMPTE : 214500000 AMENAGEMENTS REPARATIONS					
SERVICE : 5 COMMUN FI 1ER	3.177,97	45,09	0,00	3.223,06	0,00
TOTAL COMPTE : 214500000	3.177,97	45,09	0,00	3.223,06	0,00
COMPTE : 216100000 MATERIEL VIDEO					
SERVICE : 5 COMMUN FI 1ER	12.143,99	409,07	414,75	12.553,06	0,00
TOTAL COMPTE : 216100000	12.143,99	409,07	414,75	12.553,06	0,00
COMPTE : 218000000 MOBILIER DE BUREAU					
SERVICE : 5 COMMUN FI 1ER	33.120,89	869,07	1.090,00	33.989,96	0,00
TOTAL COMPTE : 218000000	33.120,89	869,07	1.090,00	33.989,96	0,00
COMPTE : 218200000 AGENCEMENTS INSTALLATIONS DIVERS					
SERVICE : 1 FI 1ER DEGRE	733,16	0,00	0,00	733,16	0,00
SERVICE : 5 COMMUN FI 1ER	32.543,05	1.620,00	5.954,55	34.163,05	0,00
TOTAL COMPTE : 218200000	33.276,21	1.620,00	5.954,55	34.896,21	0,00
COMPTE : 218300000 MATERIEL INFORMATIQUE					
SERVICE : 5 COMMUN FI 1ER	27.419,12	1.342,58	2.737,71	28.761,70	0,00
SERVICE : 6 FI ET FC 2ND	1.127,99	0,00	0,00	1.127,99	0,00
TOTAL COMPTE : 218300000	28.547,11	1.342,58	2.737,71	29.889,69	0,00
COMPTE : 218600000 MATERIEL DIVERS					
SERVICE : 1 FI 1ER DEGRE	709,87	0,00	0,00	709,87	0,00
SERVICE : 5 COMMUN FI 1ER	833,40	833,40	1.666,80	1.666,80	0,00

Tableaux d'amortissements fiscaux (période du 01/09/17 au 31/08/18)

(Toutes les immobilisations sauf celles cédées du 01/09/17 au 31/08/18)

REMARQUE : - Taux d'amortissement à réaffecter en déduction de la dépréciation - Sans les amortissements fiscaux, les amortissements seraient plus élevés.

Suite des amortissements : établissement I (INST SUPERIEUR OZANAM)		Immobilisation non amortissable antérieurs	Base amortissement	Amortissements période	Valeur nette comptable	Amortissements cumulés	Prix de vente
TOTAL COMPTE : 218600000		1.543,27	4.043,47	833,40	1.666,80	2.376,67	0,00
COMPTE : 218700000 MATERIEL PEDAGOGIQUE							
SERVICE : 1 FI 1ER DEGRE		3.421,25	3.421,25	0,00	0,00	3.421,25	0,00
SERVICE : 2 FI 2ND DEGRE		9.070,72	9.070,72	0,00	0,00	9.070,72	0,00
SERVICE : 5 COMMUN FI 1ER		19.425,76	19.425,76	0,00	0,00	19.425,76	0,00
TOTAL COMPTE : 218700000		31.917,73	31.917,73	0,00	0,00	31.917,73	0,00
COMPTE : 218800000 MATERIEL DE BUREAU							
SERVICE : 5 COMMUN FI 1ER		4.614,30	4.614,30	0,00	0,00	4.614,30	0,00
TOTAL COMPTE : 218800000		4.614,30	4.614,30	0,00	0,00	4.614,30	0,00
TOTAL ETABLISSEMENT :		664.506,07	982.644,04	42.165,64	275.972,33	706.671,71	0,00
ETABLISSEMENT : 2 CDI							
COMPTE : 216200000 LIVRES CDI							
SERVICE : 081 CENTRE DOCU		19.986,88	26.278,85	3.706,50	2.585,47	23.693,38	0,00
TOTAL COMPTE : 216200000		19.986,88	26.278,85	3.706,50	2.585,47	23.693,38	0,00
TOTAL ETABLISSEMENT :		19.986,88	26.278,85	3.706,50	2.585,47	23.693,38	0,00
ETABLISSEMENT : 8 TRANSFERT CTRE DOC							
COMPTE : 208500000 LOGICIEL PEDAGOGIQUE							
SERVICE : 081 CENTRE DOCU		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL COMPTE : 208500000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COMPTE : 216100000 MATERIEL VIDEO							
SERVICE : 081 CENTRE DOCU		146,46	146,46	0,00	0,00	146,46	0,00
TOTAL COMPTE : 216100000		146,46	146,46	0,00	0,00	146,46	0,00
COMPTE : 216200000 LIVRES CDI							
SERVICE : 081 CENTRE DOCU		4.295,16	4.295,16	0,00	0,00	4.295,16	0,00
TOTAL COMPTE : 216200000		4.295,16	4.295,16	0,00	0,00	4.295,16	0,00
COMPTE : 216300000 K7-CD ROM CDI							

Tableaux d'amortissements fiscaux (période du 01/09/17 au 31/08/18)

(Toutes les immobilisations sauf celles cédées du 01/09/17 au 31/08/18)

Légende : " Base dépréciée " : Les biens à coefficient de dépréciation = 0,50 des immobilisations existantes au 01/09/17 sont l'immobilisation dépréciée

	Immobilisation non amortissable antérieurs	Base amortissement	Amortissements période	Valeur nette comptable	Amortissements cumulés	Prix de vente
Suite des amortissements : établissement 8 (TRANSFERT CTRE DOC)						
SERVICE : 081 CENTRE DOCU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL COMPTE : 216300000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COMPTE : 218000000 MOBILIER DE BUREAU						
SERVICE : 081 CENTRE DOCU	3.120,88	5.965,81	735,48	2.109,45	3.856,36	0,00
TOTAL COMPTE : 218000000	3.120,88	5.965,81	735,48	2.109,45	3.856,36	0,00
COMPTE : 218200000 AGENCEMENTS INSTALLATIONS DIVERS						
SERVICE : 081 CENTRE DOCU	1.235,89	1.376,13	30,62	109,62	1.266,51	0,00
TOTAL COMPTE : 218200000	1.235,89	1.376,13	30,62	109,62	1.266,51	0,00
COMPTE : 218300000 MATERIEL INFORMATIQUE						
SERVICE : 081 CENTRE DOCU	4.089,70	4.089,70	0,00	0,00	4.089,70	0,00
TOTAL COMPTE : 218300000	4.089,70	4.089,70	0,00	0,00	4.089,70	0,00
COMPTE : 218600000 MATERIEL DIVERS						
SERVICE : 081 CENTRE DOCU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL COMPTE : 218600000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COMPTE : 218700000 MATERIEL PEDAGOGIQUE						
SERVICE : 081 CENTRE DOCU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL COMPTE : 218700000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ETABLISSEMENT :	12.888,09	15.873,26	766,10	2.219,07	13.654,19	0,00
TOTAL GENERAL	697.381,04	1.024.796,15	46.638,24	280.776,87	744.019,28	0,00

Tableaux d'amortissements fiscaux (période du 01/09/17 au 31/08/18)

(Seules les immobilisations acquises du 01/09/17 au 31/08/18)

Sélection : - Tous services - Tous librairie - Tous matériel de pédagogie - Sans les immobilisations relatives aux nouvelles éditions pour l'amortissement fiscal

R T	Intitulé immobilisation	Date Acquisition	Valeur Acquisition	Prix de vente	Base amortissement	L D	Taux D	Amortissements période	Valeur nette comptable	Amortissements cumulés
ETABLISSEMENT : 1 INST SUPERIEUR OZANAM										
COMPTE : 208500000 LOGICIEL PEDAGOGIQUE										
R	8523 A SCREENSOFT EDUCATION V4	01/09/2017	350,40		350,40	L	100,00	350,40		350,40
TOTAL SERVICE : 5 COMMUN FI 1ER /2ND DEG										
			350,40	0,00	350,40			350,40	0,00	350,40
TOTAL COMPTE : 208500000 LOGICIEL PEDAGOGIQUE										
			350,40	0,00	350,40			350,40	0,00	350,40
COMPTE : 218300000 MATERIEL INFORMATIQUE										
SERVICE : 5 COMMUN FI 1ER /2ND DEG										
R	18351 A BORNE WIFI CDI	29/05/2018	164,05		164,05	L	33,33	13,97	150,08	13,97
R	18352 A BORNES WI FI (5) SALLES ISO	11/06/2018	827,65		827,65	L	33,33	61,31	766,34	61,31
R	18353 A PC CDI	05/01/2018	729,71		729,71	L	33,33	37,84	691,87	37,84
R	18354 A BORNES WI FI (1) SALLES ISO	26/04/2018	178,28		178,28	L	33,33	20,63	157,65	20,63
TOTAL SERVICE : 5 COMMUN FI 1ER /2ND DEG										
			1.899,69	0,00	1.899,69			133,75	1.765,94	133,75
TOTAL COMPTE : 218300000 MATERIEL INFORMATIQUE										
			1.899,69	0,00	1.899,69			133,75	1.765,94	133,75
TOTAL ETABLISSEMENT : 1 INST SUPERIEUR OZANAM										
			2.250,09	0,00	2.250,09			484,15	1.765,94	484,15

ETABLISSEMENT : 2 CDI

COMPTE : 216200000 LIVRES CDI

SERVICE : 081 CENTRE DOCUMENTATION

R	1621706 A LIVRES LES ENFANTS TERRIBLES	09/09/2017	137,59		137,59	L	100,00	134,53	3,06	134,53
R	1621707 A LIVRES LES ENFANTS TERRIBLES	20/09/2017	41,86		41,86	L	100,00	39,65	2,21	39,65
R	1621708 A LIVRES EDITIONS HATIER	05/10/2017	23,90		23,90	L	100,00	21,64	2,26	21,64
R	1621709 A LIVRES EDITIONS BAYARD	02/10/2017	55,42		55,42	L	100,00	50,65	4,77	50,65
R	1621710 A LIVRES LES ENFANTS TERRIBLES	04/10/2017	43,59		43,59	L	100,00	39,59	4,00	39,59
R	1621711 A LIVRES APEP	23/10/2017	24,80		24,80	L	100,00	21,22	3,58	21,22
R	1621712 A LIVRES LIBRAIRIE SADEL	03/11/2017	207,22		207,22	L	100,00	171,53	35,69	171,53
R	1621713 A LIVRES RESEAU CANOPE	09/11/2017	59,70		59,70	L	100,00	40,42	11,28	40,42
R	1621714 A LIVRES LES ENFANTS TERRIBLES	14/11/2017	72,07		72,07	L	100,00	57,46	14,61	57,46
R	1621715 A LIVRES LIBRAIRIE SADEL	17/11/2017	290,02		290,02	L	100,00	228,79	61,23	228,79
R	1621716 A LIVRES WILL COLPORTE DIFFUSE	27/11/2017	173,59		173,59	L	100,00	132,12	41,47	132,12
R	1621717 A LIVRES LIBRAIRIE SADEL	22/12/2017	488,99		488,99	L	100,00	338,22	150,77	338,22
R	1621718 A LIVRES LIBRAIRIE SADEL	29/12/2017	92,23		92,23	L	100,00	62,00	30,23	62,00
R	1621719 A LIVRES LIBRAIRIE SADEL	12/01/2018	154,77		154,77	L	100,00	98,45	56,32	98,45
R	1621720 A LIVRES LIBRAIRIE SADEL	26/01/2018	91,46		91,46	L	100,00	54,62	36,84	54,62

Tableaux d'amortissements fiscaux (période du 01/09/17 au 31/08/18)

(Seules les immobilisations acquises du 01/09/17 au 31/08/18)

Légende : - Pour représenter les immobilisations à caractère de capital - Les immobilisations à caractère de capital sont affectées au compte 216200000 (LIVRES CDI), service 081 (CENTRE DOCUMENTATION)

R T	Intitulé immobilisation	Date Acquisition	Valeur Acquisition	Prix de vente	Base amortissement	Taux %	Amortissements période	Valeur nette comptable	Amortissements cumulés
Suite des amortissements : établissement 2 (CDI), compte 216200000 (LIVRES CDI), service 081 (CENTRE DOCUMENTATION)									
R	1621721 A LIVRES LIBRAIRIE SADEL	23/02/2018	205,36		205,36	L 100,00	107,24	98,12	107,24
R	1621722 A LIVRES LIBRAIRIE SADEL	13/01/2018	67,38		67,38	L 100,00	8,98	58,40	8,98
R	1621723 A LIVRES LIBRAIRIE SADEL	19/03/2018	183,43		183,43	L 100,00	83,05	100,38	83,05
R	1621724 A LIVRES EDITIONS SED	01/03/2018	644,00		644,00	L 100,00	322,00	322,00	322,00
R	1621725 A LIVRES LIBRAIRIE SADEL	14/04/2018	130,29		130,29	L 100,00	49,58	80,71	49,58
R	1621726 A LIVRES LIBRAIRIE SADEL	20/05/2018	347,76		347,76	L 100,00	97,57	250,19	97,57
R	1621727 A LIVRES LIBRAIRIE SADEL	09/06/2018	236,92		236,92	L 100,00	54,62	182,30	54,62
R	1621728 A LIVRES EDITIONS SED	26/04/2018	132,00		132,00	L 100,00	45,83	86,17	45,83
R	1621729 A LIVRES EDITIONS SED	26/04/2018	527,99		527,99	L 100,00	183,33	344,66	183,33
R	1621730 A LIVRES LIBRAIRIE SADEL	10/08/2018	300,07		300,07	L 100,00	17,50	282,57	17,50
R	1621731 A LIVRES EDITIONS SED	09/06/2018	272,00		272,00	L 100,00	62,71	209,29	62,71
R	1621732 A LIVRES EDITIONS SED	22/06/2018	139,00		139,00	L 100,00	26,64	112,36	26,64
TOTAL SERVICE : 081 CENTRE DOCUMENTATION			5.143,41	0,00	5.143,41		2.557,94	2.585,47	2.557,94
TOTAL COMPTE : 216200000 LIVRES CDI			5.143,41	0,00	5.143,41		2.557,94	2.585,47	2.557,94
TOTAL ETABLISSEMENT : 2 CDI			5.143,41	0,00	5.143,41		2.557,94	2.585,47	2.557,94
TOTAL GENERAL			7.393,50	0,00	7.393,50		3.042,09	4.351,41	3.042,09

INSTITUT SUPERIEUR OZANAM
Nantes

Les créances sont à moins d'un an

ACTIF CIRCULANT					
		Montant	A 1 an au+	Règlement	Date Règlement
CLIENTS					
	DDEC	3 843,01	3 843,01	279,30	30/09/2018
				3 203,71	30/10/2018
	FORMIRIS	13 050,00	13 050,00	2 250,00	24/10/18
				3 900,00	28/09/18
				3 300,00	25/09/18
				3 600,00	14/09/18
	UGSEL	201,36	201,36	201,36	10/09/18
	CNFETP	9 720,00	9 720,00	0,00	
	FONDEC	108,10	108,10	108,10	08/11/18
	ASSOCIATIONST YVES	26 984,27	26 984,27	493,96	18/09/18
	INSTITUT AUBEPINE	39 655,95	39 655,95	0,00	
	UDOGEC	141,78	141,78	0,00	
CLIENTS DIVERS					
	FACT COLL ST MICHEL GUEMENE PENFAO	380,00	380,00	0,00	
	SOLDE FACT SCOLARITE UNIFORMATION MAILLARD	694,56	694,56	694,56	13/09/18
	FACT INSTITUT ST CASSIEN	545,15	545,15	545,15	10/09/18
	DOFONNOU THANIA	450,00	450,00	0,00	
	TOTAL	95 774,18	95 774,18	18 576,14	
PRODUITS A RECEVOIR					
	Subvention DDEC Equilibre	34 466,78	34 466,78		
	M2 Alt 2D IMA Aubepine17/18	6 657,00	6 657,00		
	M2 Alt 2D IFUCOME 17/18	13 951,00	0,00		
	Intérêts sur Livret 01-08/18	50,20	50,20		31/12/2017
	Cotisations CDI	106 609,85	106 609,85		
	SOUS TOTAL	161 734,83	161 734,83		
	ETAT SUBVENTION A RECEVOIR	91 277,00	91 277,00		
	TOTAL	253 011,83	253 011,83		
DEBITEURS ET CREDITEURS					
	Avance Aubépine 85 FI 1er degré	0,00	0,00		
	SS Etudiants	0,00	0,00		
	TOTAL	0,00	0,00		
DISPONIBILITES					
	CREDIT MUTUEL CPTE CHEQUES	100 987,80	100 987,80		
	CREDIT MUTUEL LIVRET BLEU	200 102,14	200 102,14		
	CAISSE	276,69	276,69		
	TOTAL	301 366,63	301 366,63		

**INSTITUT SUPERIEUR OZANAM
Nantes**

ACTIF CIRCULANT				
	Montant	A 1 an au+	Règlement	Date Règlement
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
Fac Aidel (CE 010917-310119) SUPERDOC	274,00	274,00		
Fac Aidel (CE 010917-310519)WEBPORTAL	524,42	524,42		
Fac OVH (HEBERGT 18/19)	33,58	33,58		
Fac DEC1812(CE ASC KONE 0109-3009)	89,30	89,30		
Fac DEC 1812 (EDMR 0109-300918)	24,70	24,70		
Fac INMAC STORE ORDI MEDERIC BRIAND	948,71	948,71		
Fac INMAC STORE LICENCE MEDERIC BRIAND	477,60	477,60		
ABNT MILAN PRESSE	142,00	142,00		
ABNT EDIT FATON	185,00	185,00		
Fac IT'S learning (LICENCES 18/19)	3 708,00	3 708,00		
F OFFSET 5 (AFFICHES)	92,40	92,40		
Fac REPRO DDEC	1 453,62	1 453,62		
Fac MSC (DOM BIENS18/19)	801,00	801,00		
Fac MSC (AUTO MISSION 18/19)	869,38	869,38		
		0,00		
		0,00		
TOTAL	9 623,71	9 623,71		

INSTITUT SUPERIEUR OZANAM
Nantes

BILAN PASSIF

Variation des Fonds Propres

Fonds associatifs	200 000,00
Apport Fonds associatifs CDI	47 593,39
Apport réserve de trésorerie CDI	67 108,16
Report à nouveau	-257 200,31

Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables sans droit de reprise

Subvention Région	150 000,00
Subvention département	152 450,00
Subvention Commune	152 450,00

Résultat 2017/2018 **-7 488,51**

TOTAL A FIN AOUT 2018 **504 912,73**

Les collectivités territoriales (Région, département et communauté urbaine) ont alloués à l'association 454 900 € de subvention dans le cadre du financement de la réhabilitation et de l'extension des locaux de l'Institut.

Ces subventions sont affectées à des biens dont le renouvellement incombe à l'association. Elles ne sont grevées d'aucun droit de reprise.

Conformément au règlement 99-01 du 16 février 1999, ces subventions sont maintenues au passif dans les fonds associatifs et ne sont pas reprises au compte de résultat

Provision IDR	41 963,00
TOTAL	41 963,00

Emprunt crédit mutuel	41 459,30
Intérêts courus	272,25
TOTAL	41 731,55

INSTITUT SUPERIEUR OZANAM
Nantes

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DU BILAN

	Montant	A 1 an au plus	A plus d'un an
EMPRUNT CREDIT MUTUEL (fin 5/10/19) <i>(Caution solidaire de la Providence pour la garantie de l'emprunt)</i>			
EMPRUNT CM	41 459,30	32 989,25	8 470,05
INTERETS COURUS	272,25	272,25	
TOTAL	41 731,55	33 261,50	8 470,05
FOURNISSEURS			
DDEC	204 703,30	204 703,30	
Inmac store	-477,60	-477,60	
Uco Angers	15 904,00	15 904,00	
Cabinet Laurence Alberteau	270,00	270,00	
Imprimerie Offset 5	92,40	92,40	
Guesneau Propreté	2 633,12	2 633,12	
OVH	33,58	33,58	
MSC Assurances	1 670,38	1 670,38	
FOURN FACT NON ENCORE PARV			
Guesneau Propreté	-243,01	-243,01	
TOTAL	224 586,17	224 586,17	0,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES			
Rémunérations dues permanents	-450,15	-450,15	
Rémunérations dues vacataires	-47,45	-47,45	
Rémunération à Payer	5 756,20	5 756,20	
Congés payés	0,00	0,00	
Primes fin d'année	2 798,00	2 798,00	
Charges Comité Entreprise	163,20	163,20	
Urssaf Permanents	30 351,88	30 351,88	
Urssaf Vacataires	2 915,00	2 915,00	
IJ Personnel à déclarer	0,00	0,00	
Mutuelle	581,41	581,41	
Humanis Retraite Permanents	1 667,21	1 667,21	
Abelio-Ionis Vacataires	32,40	32,40	
Cgrcr-Vauban-Humanis	0,00	0,00	
Uniprévoyance permanents	1 051,98	1 051,98	
Uniprévoyance vacataires	23,27	23,27	
Pôle Emploi	0,00	0,00	
Charges salaires a payer	2 382,42	2 382,42	
Médecine du travail	-485,59	-485,59	
Charges congés payés	0,00	0,00	
Charges sur primes fin d'année	1 280,00	1 280,00	
Taxes sur salaires	0,00	0,00	
Formation continue	3 379,23	3 379,23	
TOTAL	51 399,01	51 399,01	0,00

INSTITUT SUPERIEUR OZANAM
Nantes

	Montant	A 1 an au plus	A plus d'un an
AVANCE FINANCIERE	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
CHARGES A PAYER			
dépôt comptes exercice 17	50,00	50,00	
Frais s/Virement Aout	2,62	2,62	
Part Patron Prév Janv/Aout 18	362,95	362,95	
Fact Konica Copies 0108-3108	16,59	16,59	
A payer au CNFETP M2 ALT 2D 17/18	52 109,00	52 109,00	
Frais IFUCOME M2 ALT 2D 17/18	19 879,60	19 879,60	
F ERNST&YOUNG honoraire 17/18	3 540,00	3 540,00	
TOTAL	75 960,76	75 960,76	0,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
	0,00	0,00	
	0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00	0,00

Participation Etudiants

Evolution des effectifs sur 5 ans

Année 2012/2013

	Effectif 2012/2013	scolarité 12/13	TOTAL
Master 1ère année FI	56	1200,00	67 200
Master 1ère année FC	2	5400,00	10 800
Master 2ème année FI	56	1200,00	67 200
Master 2ème année FC	3	5400,00	16 200
Master 2ème année LEDUC KAREN	1	1200,00	1 200
3 redoublants	3	420,00	1 260
1 Fongécif F.GOGEON	1	7690,00	7 690
total	122		
6 étudiants (ristournes)	6	-100,00	-600
total			170 950
Variation totale	-6,15%		-15,11%

Année 2013/2014

	Effectif 2013/2014	scolarité 13/14	TOTAL
Master 1ère année FI	55	1250,00	68 750
Master 1ère année	3	625,00	1 875
HUE ELISE	1	453,00	453
Master 2ème année FI	47	1250,00	58 750
Master 2ème année	14	625,00	8 750
LEMARIE MORGANE	1	425,00	425
RAULO SOPHIE	1	425,00	425
1 Fongécif F.GOGEON	1	709,86	710
total	123		
total			140 138
Variation totale	0,82%		-18,02%

Année 2014/2015

Formation initiale 1er degré	Effectif 2014/2015	scolarité 14/15	TOTAL
Master 1ère année	64	1250,00	80 000
1 Démission ROBIN Camille	-1	-739,00	-739
Fongécif THUAL Céline	1	4402,45	4 402
Fongécif PESNEAU France	1	4200,00	4 200
Fongécif NAULEAU Clémence	1	3997,20	3 997
LEVESQUE Marion	1	2600,00	2 600
Master 2ème année Spécifique	35	1250,00	43 750
1 Redoublante DESBOIS CHLOE	1	370,00	370
Professeurs stagiaire en alternance	34	0,00	0
total	137		
total			138 581
Variation totale	11,38%		-1,11%

Formation initiale 2ème degré	Effectif 2014/2015	scolarité 14/15	TOTAL
admis au concours 2ème degré	50	0,00	0
total	50		
total			0
Variation totale	100,00%		0,00%

Année 2015/2016

Formation initiale 1er degré	Effectif 2015/2016	scolarité 15/16	TOTAL
Master 1ère année	61	1250,00	76 250
AFDAS VERGNAUD David	1	4200,00	4 200
Scolarité CNFETP			5 069
Master 2ème année Spécifique	32	1250,00	40 000
Master 2ème année Alternance	35	0,00	0
total	129		125 519
Variation absolue	-8		-13 062
Variation totale en %	-5,84%		-9,43%

Formation initiale 2ème degré	Effectif 2015/2016	scolarité 15/16	TOTAL
admis au concours 2ème degré	50	0,00	0
total	50		
Variation absolue	0		0
Variation totale en %	0,00%		0,00%

INSTITUT SUPERIEUR OZANAM
Nantes

Année 2016/2017

Formation initiale 1er degré	Effectif 2016/2017	scolarité 16/17	TOTAL
Master 1ère année	59	1400,00	82 600
Bretonnet Maes-OPCALIA	1	6093,00	6 093
Maillard-FONGECIF	1	6093,00	6 093
Margogne-NOV-BLM	1	6093,00	6 093
Master 2ème année Spécifique	29	1400,00	40 600
Master 2ème année Alternance	34	0,00	0
total	125		141 479
Variation absolue	-4		15 960
Variation totale en %	-3,10%		12,72%

Formation initiale 2ème degré	Effectif 2016/2017	scolarité 16/17	TOTAL
admis au concours 2ème degré	45	0,00	0
total	45		
Variation absolue	-5		0
Variation totale en %	-10,00%		0,00%

Année 2017/2018

Formation initiale 1er degré	Effectif 2017/2018	scolarité 17/18	TOTAL
Master 1ère année	76	1900,00	144 400
Dalila ZEROUKI	1	940,00	940
Cahier Signoret (Servier France)	1	6658,00	6 658
Master 2ème année Spécifique	27	1900,00	51 300
Master 2ème année Alternance	36	0,00	0
total	141		203 298
Variation absolue	16		61 819
Variation totale en %	12,80%		43,69%

Formation initiale 2ème degré	Effectif 2017/2018	scolarité 17/18	TOTAL
admis au concours 2ème degré	50	0,00	0
total	50		
Variation absolue	5		0
Variation totale en %	11,11%		0,00%

COMPTE DE RESULTAT

Personnel détaché

	2016/2017	2017/2018	Ecart
Extérieur	0,00	0,00	0,00
Chargé de missions COURS	8 986,00	10 967,00	1 981,00
Chargés de Missions sessions	7 850,40	2 266,74	-5 583,66
Correction copies Anim 1edegre	0,00	0,00	0,00
Visites	0,00	0,00	0,00
Personnel détaché - culte	5 538,00	4 905,00	-633,00
Service comptable	40 826,00	43 423,00	2 597,00
Service DRH	30 509,00	30 535,00	26,00
Service Communication	4 587,00	4 944,00	357,00
Personnel adm DDEC Sessions	4 036,06	3 663,27	-372,79
psychologues		1 594,00	1 594,00
TOTAL	102 332,46	102 298,01	-34,45

Depuis 2015/2016 les prestations "Extérieures" sont passées en 604820000

Rémunération du personnel

	Montant	Nbre de personnes	Nbre d'heures travaillées	Nbre de jours travaillés
Salaires vacataires				
Vacation cours et analyse de pratiques	66 283	118	1742	
Vacation session	4 228	18	103	
Entrée dans le métier	15 904	59	346	
lecture Mémoires/rencontres individuelles	0	0	0	
TOTAL SALAIRES VACATAIRES	86 415	195	2191	
Salaires permanents				
Direction	73 765	1		218
Permanents	168 912	7		1062
Professeurs	6 052	1	78	
Secrétariat	50 398	3	2367	
CDI	38 266	1	1477	
TOTAL SALAIRES PERMANENTS	337 393	13,00	3 922	1 280
TOTAL GENERAL	423 808	208,00	6 113	1 280

INSTITUT SUPERIEUR OZANAM
Nantes

Ventilation des produits

Produits et charges exceptionnels sur opération de gestion

Charges exceptionnelles

Charges sur salaires 17/18	69,84
	69,84

Produits Exceptionnels

Acpte 17/18 COTHEREAU	700,00
Acpte 17/18 PRIGENT	700,00
Ristourne MSC DAB 2017	248,67
Règlt Lire Perdu CDI NAUDAN	16
35 Désistements *65 euros de frais dossiers	2275
Régul Rembt UNISFEC	1,30
Abandon Formation RETHO	700,00
Abandon Formation PAUTONNIER	700,00
	5 340,97

Subvention d'équilibre	34 466,78
-------------------------------	------------------

Produits et charges exceptionnels sur exercices antérieurs

Produits exceptionnels

Diff Estimation CNFETP 16/17	334,78
ANNUL ch UCO du 220916	119,00
Régul charges salaires 17/18	3,88
	457,66

Charges Exceptionnelles

Annul SS DESCAMPS 16/17 PAS PAYE	12,00
Réglt Contrôle URSSAF 2015-2016-2017	16 526,00
	16 538,00